



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
 58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-six, le 06 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin St Lazare, sous la présidence de M. Dominique DURAND, Président.

Date de convocation : 29 juin 2026

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	57
Présents	44
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Dominique DURUY, Patrice LOISEAU, Sylviane GRANDCHAMP, Fabienne SAULIERE, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Daniel DEVAUX, Gaston GRAND, Louis-Charles BARNIER, Roland MOULINIER, Nicolas DJERBI, Béatrice ROLLAND, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Francis AUMETTE, Jean-Jacques DUMONTET, Philippe COLLAS, Daniel GAILLARD, Victor MONTEIL, Pascale LARUE, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Jean-François CHAVEROCHE, Frédéric GAUTHIER, Anne Marie BOSLIMON, Ali DOGRU, Laurence DUMONT, Philippe SISCARD, Sylvain GAUTHIER, Maxime BOURNAZEL, Jean-Luc BLANCHARD, Odette LACOSTE, Stéphane GREFFE, Dominique DURAND, Sandrine GERAUD, Renée MATHIEU-BROIZAT.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jean-Marc RENOUX représenté par Marie-Christine LAVIE, Thierry LACHAISE représenté par Joël DURAND.

Excusés : Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Eric SOURBÉ, Alexandra DUMAS-NIVERT, Patrick DELAUGEAS, Jean-Michel LAGORCE, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE donne pouvoir à Jean-François CHAVEROCHE, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Laurence DUMONT, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Anne-Marie BOSLIMON.

SECRÉTAIRE : Ali DOGRU

Objet : Décisions Modificatives n° 1 – Budget principal de la communauté de communes

Vu, le budget principal adopté le 2 mars 2026,

Considérant la nécessité de modifier les inscriptions budgétaires pour les motifs **ci-dessous**,

Cette décision modificative consiste à inscrire les crédits complémentaires à l'amortissement des subventions d'investissement perçues par la collectivité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Testet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (

58 av. Jean Jaurès – 24120 Terrasson-Lavilledieu)
 024-200041150-20260706-DE2026_095-DE
 Reçu le 10/07/2026

Les subventions d'investissement ayant financé des biens amortissables doivent être reprises en recettes de fonctionnement selon la même durée d'amortissement que les biens qu'elles ont contribué à financer. Cette reprise progressive permet de constater comptablement la participation du financeur au coût de l'investissement.

L'amortissement de la subvention a ainsi pour objet de neutraliser une partie de la charge d'amortissement du bien supportée par la collectivité. Chaque année, la quote-part de subvention reprise en produit vient compenser, en tout ou partie, la dotation aux amortissements enregistrée en dépense de fonctionnement.

La présente décision modificative vise donc à prévoir les crédits budgétaires nécessaires à cette opération comptable obligatoire, sans incidence sur la trésorerie de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Roland MOULINIER, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

 **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget principal comme suit

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	6 855,00		
Rec... subv inv transférées cpte résult			777(042)	6 855,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		6 855,00		6 855,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		6 855,00		6 855,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	6 855,00
Subv. transf. Départements	13913(040)	3 678,83		
Subv. transf. Communes membres du GFP	139141(040)	346,61		
Autres subventions d'équipement transf.	13918(040)	921,00		
Dotation de soutien à l'invest local	139362(040)	1 191,47		
Autres fonds équip. transférables	13938(040)	717,09		
OP : AMENAGEMENT		-25 000,00		
Autres agencements et aménagements	2128(21)	-25 000,00		
OP : MSR HAUTEFORT		25 000,00		
Autres immobilisations corporelles	2188(21)	25 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		6 855,00		6 855,00

 **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 06/07/2026

Le Président,
 DURAND Dominique



AR Prefecture

024-200041150-20260706-DE2026_095-DE
 Reçu le 10/07/2026